

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00133 Numéro SIREN : 818 226 797 Nom ou dénomination : A.I.B.
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 1937

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 9 Rue Amable Lozai

76140 LE PETIT QUEVILLY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81822679700012

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 03 2021		N-1 31 03 2020				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial (1)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 668	AS	2 137	1 531	2 100			
	Autres immobilisations corporelles	AT	59 605	AU	13 054	46 551	34 489			
	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	5 552	BI		5 552	5 552			
TOTAL (II)		BJ	68 825	BK	15 191	53 634	42 140			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 847	BM		1 847	3 541		
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 151	BW		1 151			
DIVERS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	508 233	BY	20 454	487 779	497 943			
	Autres créances (3)	BZ	5 018	CA		5 018	69 175			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
	Disponibilités	CF	435 659	CG		435 659	278 718			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 553	CI		21 553	17 960			
TOTAL (III)		CJ	973 461	CK	20 454	953 007	867 336			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 042 286	IA	35 646	1 006 641	909 477			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	5 552	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

POUR COPIE CONFORME

DocuSigned by: SIMONNEAU Frédéric
2093C027092642C...

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022

En Euros.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS A. I. B		Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.00...000.....)	DA	100 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	10 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	321 977	306 481		
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	207 723	183 497		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	639 700	511 977	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
		TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
		TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 478	80		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 162			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	15 912			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	155 203	172 455		
	Dettes fiscales et sociales	DY	184 607	224 103		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	579	861		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	366 940	397 499		
	Ecarts de conversion passif *	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 006 641	909 477		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C				
		1D				
		1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	362 119	397 499		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A. T. B						Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracom munitaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens*	FD		FE			
			services*	FG	1 802 174	FH		1 802 174	1 714 619
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 802 174	FK		FL	1 802 174	1 714 619	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO		167		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	11 194	10 192		
	Autres produits (1) (11)				FQ	9	4		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 813 377	1 724 982	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	637 346	639 994
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 694	(392)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	459 155	416 769
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 160	6 124
	Salaires et traitements*						FY	297 249	276 032
	Charges sociales (10)						FZ	124 475	124 688
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	8 027	4 719	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		8 650			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)						GE	8	33
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 537 114	1 476 618		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	276 262	248 365		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	461	80
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	461	80	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	909	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	909		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(448)	80		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	275 814	248 445		

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS A.I.B

Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			50
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 000		50
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 459		35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	135		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 595		35
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 406		15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 497		64 963
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 821 838		1 725 112
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 614 115		1 541 616
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	207 723		183 497
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 337		10 192
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives obligatoires	A6			A9
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			dont cotisations Madelin A7
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Cf état annexe		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		1 594		8 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

31/03/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	3 668	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	38 785	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	667	KZ		LA	19 157	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	653	LC		LD	499	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	43 773	LO		LP	19 656		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 552	1U		1V				
TOTAL IV					LQ	5 552	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	49 325	OH		OJ	19 656	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste									
				à poste									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	3 668	ML	3 668		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	38 785	MO	38 785		
		Matériel de transport		IV		MP	155	MQ	19 668	MR	19 668		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 152	MU	1 152		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG	155	NH	63 273	NI	63 273		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW		
Autres participations			IO		OX		OY		OZ				
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 552	2G	5 552			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	5 552	2H	5 552			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	155	OL	68 825	OM	68 825	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A . I . B

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col 2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.B

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 568	QA	569	QB		QC	2 137
Autres immobilisations		QD	5 028	QE	3 881	QF		QG	8 909
corporelles	Matériel de transport	QH	468	QI	3 299	QJ	20	QK	3 747
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	120	QM	278	QN		QO	398
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	7 184	QV	8 027	QW	20	QX	15 191
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	7 184	OP	8 027	OQ	20	OR	15 191

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc. et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé NP + NQ + NR	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. En Euros.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A . I . B

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B		6C		6D	
		6E	6F		6G		6H	
		02	03		04		05	
		9U	9V		9W		9X	
		06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	21 311	6U	6V	857	6W	20 454
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z		7A	
	TOTAL III	7B	21 311	TY	TZ	857	UA	20 454
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	21 311	UB	UC	857	UD	20 454
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	857			
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.B										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	5 552	UV	5 552	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	20 454		20 454						
	Autres créances clients			UX	487 779		487 779						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	243		243						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 775		4 775						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	21 553		21 553						
	TOTAUX			VT	540 356	VU	540 356	VV					
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	189		189							
	à plus de 1 an à l'origine		VH	8 289		3 467		4 822					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	155 203		155 203							
Personnel et comptes rattachés			8C	35 069		35 069							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	37 136		37 136							
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	9 533		9 533							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	98 864		98 864							
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 005		4 005							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	2 162		2 162							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	579		579							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	351 029	VZ	346 207		4 822					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 696	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL			2 162				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 407	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quom

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 006 640.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 802 174.36 Euros et dégageant un bénéfice de 207 722.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Neant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	21 311		857		20 454
TOTAL	21 311		857		20 454
TOTAL GENERAL	21 311		857		20 454
Dont dotations et reprises d'exploitation			857		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 552	5 552	
Clients douteux ou litigieux	20 454	20 454	
Autres créances clients	487 779	487 779	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243	243	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 775	4 775	
Charges constatées d'avance	21 553	21 553	
TOTAL	540 356	540 356	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	189	189		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 289	3 467	4 822	
Fournisseurs et comptes rattachés	155 203	155 203		
Personnel et comptes rattachés	35 069	35 069		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 136	37 136		
Impôts sur les bénéfices	9 533	9 533		
Taxe sur la valeur ajoutée	98 864	98 864		
Autres impôts taxes et assimilés	4 005	4 005		
Groupe et associés	2 162	2 162		
Autres dettes	579	579		
TOTAL	351 029	346 207	4 822	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 696			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 407			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 162			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Non Concerné
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	Non Concerné
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	Non Concerné

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	243
Total	243

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 008
Dettes fiscales et sociales	51 179
Autres dettes	579
Total	54 955

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	
- Intérêts sur emprunts	46
Frs fact.non parvenues	
- 479.39/361*288	459
- 175.15/361*288	147
- CAP FFB 1ETR2021	114
- CAP HONO AG 31.03.21	936
- CAP FRAIS ACTE AG 31.03.21	43
- CAP FFB 01/01 AU 31.12.2020	456
- 18.63/365*76	4
- 51.37/365*76	11
- 2793/12*3	838
Clts RRR & av. à accorder	
- AV A ETABLIR SOMODEC	178
Salaires complt. à payer	
- prov prime de bilan 2020-2021	35 000
Charges sociales à Payer	
- chges soc /primes bilan 2021	12 600
Etat diverses ch.à payer	
- 1699/12*3	425
- PROV CVAE 1ETR2020	64
- PROV CFE 2019	1 440
- PROV CVAE 2019	257
- 1302/12*3	325
- 1542/12*3	385
- 2276/12*3	683
Diverses charges à payer	
- 1260/12*3	378
Frais ent s/emprunts à payer	
- Frais véhicule/CREDIPART Exo	23
Banque cap	
- CAP FRAIS BQ 03/21	76
- CAP FRAIS BQ 03/21	7
- CAP INT S/FRAIS	61
Total	54 955

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 553
Total	21 553

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constat.d'avance			
- SMA ASSURANCES VEHICULES	4 993		
- OVH.COM	5		
- SMABTP GC - MLP	14 206		
- SMABTP GC - MLP MULT 2021	748		
- GEXCO SAS quadra web	244		
- FREE 09/03 - 08/04/21	4		
- ORANGE 16/03 - 15/04/21	40		
- CITROEN (VU) FE-533-WV 03/21	362		
- CITROEN FQ-081-HJ 03/21	193		
- RENAULT DIAC (VU) EV-596-VB	352		
- RENAULT DIAC (VU) EW-677-ZB	313		
- NBIS Location copieur 04-06/21	246		
- NBIS Loc ordi portabl 04-06/21	156		
- RENAULT DIAC (VU) ES-959-TK	309		
Total	21 553		

« A.I.B. »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 JUILLET 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **207 722,88 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	207 722,88 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	107 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	100 722,88 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 107 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2021	10 000	107 000,00 €	107 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu

les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2020	10 000	80 000,00 €	80 000,00 €	/
31 Mars 2019	2 000	/	/	/
31 Mars 2018	2 000	/	/	/

**Certifié conforme
Le Président**

DocuSigned by:
SIMONNEAU Frédéric
2093C027092642C...

« A.I.B. »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 JUILLET 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **207 722,88 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	207 722,88 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	107 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	100 722,88 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 107 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2021	10 000	107 000,00 €	107 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

DS
SF

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2020	10 000	80 000,00 €	80 000,00 €	/
31 Mars 2019	2 000	/	/	/
31 Mars 2018	2 000	/	/	/

**Certifié conforme
Le Président**

DocuSigned by:

 2093C027092642C...